

Infos migrations

Numéro 43 - novembre 2012

Synthèse

Le flux annuel de nouveaux actifs originaires des pays tiers

Au cours de la période 2007-2009, environ 130 000 étrangers originaires des pays tiers sont arrivés chaque année en France dans le cadre de l'immigration à caractère permanent (définitions dans l'encadré page 3). Parmi eux, un sur dix a déjà un contrat de travail en France et la moitié accède au marché du travail dans l'année. Si l'on ajoute les étrangers inactifs présents depuis plusieurs années qui accèdent pour la première fois au marché de l'emploi, le flux annuel de nouveaux actifs étrangers originaires des pays tiers en 2007-2009 s'élève à 100 000 personnes environ, le niveau le plus élevé atteint depuis 20 ans.

Les nouveaux actifs, majoritairement venus au titre des migrations familiales

La mesure du flux d'entrées d'actifs étrangers est imprécise. Seuls ceux qui arrivent en France avec un contrat de travail préalable, et qui obtiennent un titre de séjour pour un motif économique, sont dénombrés avec précision (12 000 en 2007 et environ 20 000 en 2008 et 2009). On parle dans ce cas d'*entrées directes* (sur le marché de l'emploi). Les autres étrangers des pays tiers qui obtiennent un titre de séjour pour un motif non économique (en dehors du motif étudiant et visiteur) peuvent librement accéder au marché de l'emploi sans autre formalité. Ces autres entrées sur le marché du travail sont différenciées selon le délai qui s'écoule entre l'arrivée sur le territoire français et l'accès au marché de l'emploi. On distingue les *entrées indirectes* (60 000 en moyenne chaque année en 2007-2009), qui ont lieu l'année même de l'arrivée en France pour un motif non économique, des *entrées différées* qui correspondent aux étrangers qui deviennent actifs les années suivant l'arrivée en France. Outre les étrangers qui décident volontairement de rentrer sur le marché du travail bien après leur arrivée, ces *entrées différées* comprennent aussi les étrangers arrivés mineurs ou pour faire des études et qui sont ensuite restés sur le territoire pour un autre motif. Leur effectif est estimé par la mobilisation de statistiques relatives, d'une part, aux flux d'immigration¹ et, d'autre part, à la présence étrangère en France sur le marché de l'emploi². La qualité des sources utilisées permet, moyennant quelques hypothèses de calcul légitimées par la mobilisation des résultats issus de certaines enquêtes³, une estimation robuste de l'ordre de grandeur du nombre annuel d'*entrées indirectes* et *différées*⁴ et, par conséquent, du nombre total de primo-entrants étrangers sur le marché du travail français.

Selon cette démarche, on estime qu'en 2008 et 2009 plus de 100 000 étrangers non communautaires sont entrés pour la première fois sur le marché de l'emploi français (tableau 1). On en compte 10 000 de moins en 2007 (94 000 environ)⁵.

Les migrations économiques (les *entrées directes*) représentent moins d'un nouvel actif étranger sur cinq (17 % en moyenne). La part des *entrées différées* est un peu plus élevée (23 % en moyenne). Ce sont donc les *entrées indirectes* qui contribuent le plus au renouvellement de la population active étrangère (en moyenne 60 % sur la période). A noter que tous ces nouveaux actifs étrangers n'occupent pas un emploi dès leur entrée sur le marché du travail.

1. Source : AGDREF (ministère de l'intérieur).

2. Source : INSEE, Enquêtes Emploi en Continu.

3. Par exemple l'enquête ELIPA réalisée par le Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), SGII, du Ministère de l'intérieur.

4. Pour une présentation plus détaillée de la méthode, cf. J.-F. Léger et Y. Bream (2012), *Estimation des primo-entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français pour les années 2007-2009*, rapport final remis au DSED-SGII, ministère de l'intérieur, 35 p.

5. Si l'on tient compte des acquisitions de la nationalité française et des sorties du territoire, ce flux est un peu moins élevé. Il faudrait ôter de 2 000 à 4 000 personnes selon les hypothèses retenues. Le flux de primo-entrées sur le marché de l'emploi s'élèverait donc à environ 90 000 personnes en 2007, à un peu moins de 100 000 en 2008 et à 100 000 environ en 2009.

Les auteurs :

Jean-François
Léger
Démographe,
maître de conférence à l'Institut
de démographie
de l'Université de
Paris (IDUP)

et

Yves Bream
chargé d'études
démographiques
au DSED

Tableau 1 : Estimation des différents types de flux d'entrées d'actifs étrangers originaires des pays tiers sur le marché de l'emploi français. Années 2007-2009

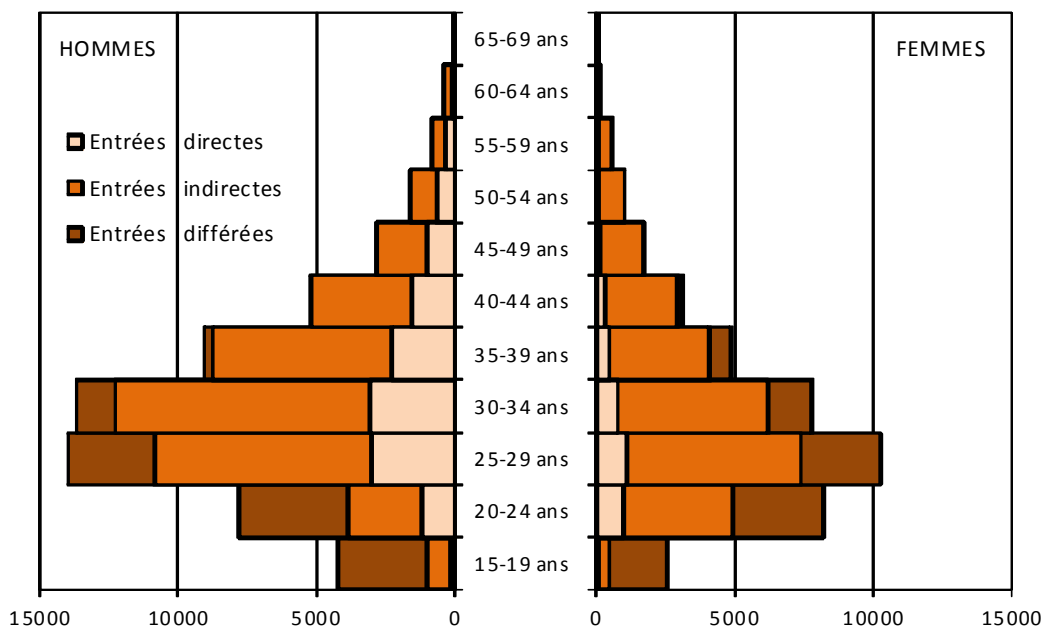
Année	Entrées directes	Entrées indirectes	Entrées différées	Total
2007	12 000	59 000	23 000	94 000
2008	21 000	58 000	23 000	102 000
2009	19 000	62 000	23 000	104 000

Champ : étrangers originaires des pays tiers. France métropolitaine.

Une population jeune

Les trois quarts des nouveaux actifs ont entre 20 et 40 ans. Alors que 61 % des *entrées directes* et 65 % des *entrées indirectes* sont le fait de personnes âgées de 25-39 ans, 55 % des *entrées différées* correspondent à des personnes âgées de moins de 25 ans (figure 1). La part des *entrées différées* dans le flux total de nouveaux actifs diminue à mesure que l'âge augmente. Elles représentent 8 entrées sur 10 avant 20 ans, un peu plus de 4 sur 10 entre 20 et 25 ans et plus que 2 sur 10 entre 25 et 30 ans. Dès 20-24 ans, les *entrées indirectes* constituent le principal type d'accès au marché du travail pour les étrangers. Cette surreprésentation s'accroît aux âges qui concentrent le plus grand nombre d'actifs : en moyenne, au cours des années 2007-2009, les *entrées indirectes* représentent 58 % des 24 000 nouveaux actifs âgés de 25-29 ans, et 68 % des 21 000 nouveaux actifs étrangers âgés de 30-34 ans. Au-delà de 35 ans, plus des trois quarts des premières entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi français sont des *entrées indirectes*. Conséquence : à tous les âges, les migrations directes de travail sont largement minoritaires.

Graphique 1. Pyramide des âges des nouveaux actifs étrangers des pays tiers (moyenne des années 2007-2009. Estimation)



Note de lecture : on estime un peu plus de 10 000 entrées sur le marché de l'emploi de femmes étrangères des pays tiers âgées de 25-29 ans, dont 1 000 sont des *entrées directes*, 6 000 des *entrées indirectes* et 3 000 des *entrées différées*.

Les nouveaux actifs étrangers des pays tiers : majoritairement des hommes et des ressortissants d'Afrique

Les hommes étrangers des pays tiers sont nettement plus nombreux que les femmes à rentrer sur le marché du travail (cf. tableau 2) : on compte 3 hommes pour 2 femmes. La proportion d'hommes est la plus forte chez les ressortissants du Maghreb (67 %). Elle est de 57 % chez les étrangers originaires des autres pays d'Afrique et de 55 % pour les nouveaux actifs en provenance des autres pays tiers. D'un type de flux à l'autre, le déséquilibre entre les nombres d'hommes et de femmes est plus ou moins marqué : il est important pour les *entrées directes* (3,4 hommes pour une femme) et modéré pour les *entrées indirectes* (1,3 homme pour une femme). En revanche, il y a quasiment autant de femmes que d'hommes parmi les *entrées différées* (1,1 homme pour une femme).

Tableau 2 : Proportions moyennes (années 2007-2009) d'hommes parmi les nouveaux actifs étrangers des pays tiers selon le type d'entrées et le groupe de nationalités (Estimation)

Groupe de nationalités	Entrées directes	Entrées indirectes	Entrées différées	Ensemble
Maghreb	91%	65%	61%	67%
autres Afrique	89%	55%	47%	57%
autres pays tiers	67%	51%	50%	55%
Ensemble	77%	57%	53%	60%

Champ : étrangers originaires des pays tiers. France métropolitaine.

Plus du tiers (36 %) de ces nouveaux actifs étrangers des pays tiers sont des ressortissants des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Avec les nouveaux actifs originaires des autres pays d'Afrique (26 %), la part des Africains parmi les actifs étrangers non communautaires qui sont entrés pour la première fois sur le marché du travail au cours des années 2007-2009 atteint 62 %. La part de chacun de ces groupes de nationalités est très inégale selon le type d'entrées (tableau 3) : les Africains sont minoritaires au sein des *entrées directes* (42 %), mais largement majoritaires parmi les *entrées différées* (61 %) et *indirectes* (68 %).

Tableau 3 : Distribution moyenne (années 2007-2009) des nouveaux actifs étrangers des pays tiers selon le type d'entrées et le groupe de nationalités (Estimations)

Groupe de nationalités	Entrées directes	Entrées indirectes	Entrées différées	Total arrondi
Maghreb	4 000	24 000	8 000	36 000
autres Afrique	3 000	17 000	6 000	26 000
autres pays tiers	10 000	19 000	9 000	38 000
Total	17 000	60 000	23 000	100 000

Champ : étrangers originaires des pays tiers. France métropolitaine.

Un nombre record d'entrées sur le marché du travail

Les flux annuels d'entrées d'actifs originaires des pays tiers sur le marché de l'emploi français au cours des années 2007-2009 sont les plus élevés jamais atteints depuis 1990 (figure 2a). Ce résultat s'inscrit dans la continuité de la croissance quasi-ininterrompue de ce flux depuis une dizaine d'années. Si on répartit l'ensemble des actifs ayant bénéficié d'une procédure de régularisation au cours des années 1997 et 1998 (respectivement 18 910 et 45 773 personnes) sur les neuf années précédentes (graphique 2b), le nombre d'actifs atteint son niveau le plus faible au milieu des années quatre-vingt-dix (50 000 nouveaux actifs par an). Mais ensuite, ce nombre d'entrées a doublé en à peine plus de dix ans (de 51 500 en 1998 à 104 300 en 2009), sous l'effet, notamment, de la hausse du nombre de migrations familiales entre 1998 et 2007. Toutefois, la poursuite de la croissance du nombre de premières entrées d'actifs étrangers sur le marché du travail au cours des années 2008 et 2009 est surtout assurée par l'augmentation récente du nombre de migrations économiques : on en compte environ 20 000 en 2008 et 2009, soit deux fois plus qu'au cours des précédentes années (2003-2007).

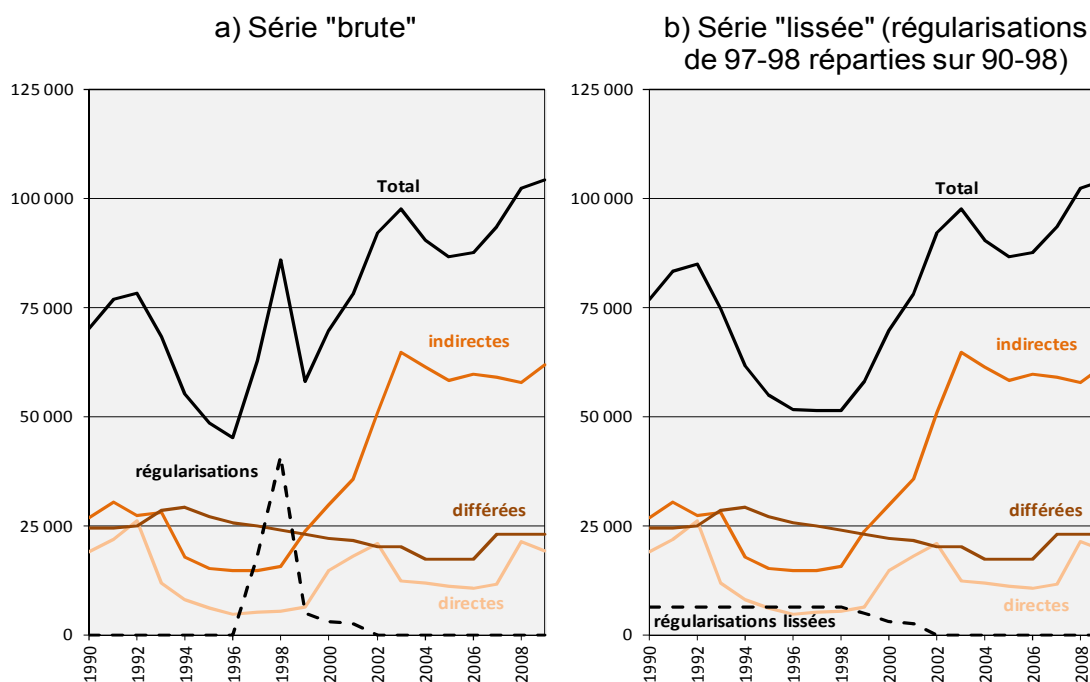
Définitions

Pays tiers : Les pays tiers correspondent à tous les Etats dont les ressortissants sont soumis à l'obtention d'un titre de séjour pour résider en France. Les ressortissants des Etats de l'Espace Economique Européen et de Suisse, n'ayant plus cette obligation (à l'exception des Roumains et Bulgares en cas de migration de travail), ne sont plus exhaustivement enregistrés dans les flux d'entrées. C'est la raison pour laquelle le champ de cette étude est réduit aux seuls étrangers originaires des pays tiers.

Immigration à caractère permanent : immigration avec un document de séjour d'une durée au moins égale à un an (excepté les étudiants) . Pour plus de précisions sur l'immigration à caractère permanent, cf. Y. Breem (2011), *Rapport du SO-PEMI pour la France*, 72 p.

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII/Statistiques-et-documentation/Les-etudes/Etudes-et-documents>

Graphiques 2 : Evolution du nombre de premières entrées d'étrangers des pays tiers sur le marché de l'emploi français entre 1990 et 2009⁸



Remarque : le flux intitulé « régularisations » correspond ici aux étrangers actifs au moment de leur régularisation, et non à l'ensemble des personnes ayant bénéficié de cette mesure. Une étude portant sur les 48 100 premières cartes de séjour d'un an attribuées en 1998 dans le cadre de cette opération de régularisation avait permis d'établir que 90 % d'entre elles portaient la mention « salarié » (A. Lebon (2000), *Immigration et présence étrangère en France en 1999*, La documentation française).

8. Les effectifs d'entrées directes depuis l'année 2000 correspondent aux chiffres issus d'AGDREF. Dans les précédents travaux (par exemple, J.-F. Léger (2008), « Les entrées annuelles des ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006 », *Infos migrations*, n° 1, 6 p.), le dénombrement de ce flux se fondait sur les statistiques de l'OFII. Ce changement de source a conduit à évaluer à la hausse l'importance de ce type d'entrées : une partie des étrangers qui avaient bénéficié d'un titre de séjour « visiteur » - qui n'autorise pas l'accès au marché du travail - étaient en fait venus en France en tant qu'actifs. Le recours à AGDREF a permis de les identifier et donc de préciser le nombre d'entrées directes sur le marché du travail pour cette période.

Pour en savoir plus

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII/Statistiques-et-documentation>

J-F Léger, « Estimation des primo-entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français pour les années 2007-2009 », rapport final, 2012.

J-F Léger, « Les entrées annuelles des ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006 », *Infos Migrations* n°1, 2008.

Y. Breem, « Rapport du SOPEMI pour la France », DSED-SGII, 2011.

Ministère de l'intérieur,
Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration
Place Beauvau
75800 Paris cedex 08
<http://www.interieur.gouv.fr/Le-secretariat-general-a-l-immigration-et-a-l-integration-SGII>

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard
Rédacteur en chef : Gérard Bouvier
Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations
n° 43 - novembre 2012
Le flux annuel de nouveaux actifs originaires des pays tiers